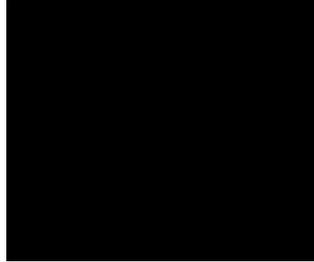


3ème Concours d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



Note de délibération : 13.5 / 20

Note de correction : 13.5 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	14.5	12.5	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une très bonne partie, qui identifie parfaitement les risques (rejet en raison des mutations nécessaires, risque social) est le point fort de cette copie. Dommage que le plan d'actions soit moins bien adapté à la commande, même s'il veille à la question de l'urgence des résultats. Il y manque notamment la gouvernance (interne entre direction, politique et externe)

Correction 2 :

Appréciation : beaucoup de bonnes idées mais, n'aurait il pas été plus cohérent de commencer par le volet stratégique du PAT avant de lancer des actions concrètes ? manque de prise en compte de l'importance de la planification gestion de projet incomplète

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administration territoriale 3^e concours

Epreuve : N.D.S. et de propositions collectivité territ. Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

X, DGA en charge de l'agriculture métropolitaine
Néropole de X

28 juin 2023

Note à l'attention du directeur
général des services

Objet : réunion du comité de direction générale sur la préparation d'une
feuille de route pour une nouvelle politique agricole métropolitaine

Le renouvellement de la politique agricole métropolitaine est à l'ordre du jour du prochain comité de direction générale. La feuille de route à construire devra répondre à la dégradation de la situation des agriculteurs de territoire et à la distance qui s'instaure entre eux et les habitants, en s'inscrivant dans les objectifs du projet métropolitain : une agriculture et une alimentation de qualité, sur les plans économique, social et environnemental.

Cette feuille de route doit pouvoir produire des résultats dans un délai relativement court, avant la fin de la mandature actuelle. Ainsi, dans l'éventail des nombreuses possibilités d'action à disposition de la Néropole, des priorités devront être établies afin de sélectionner les leviers les plus efficaces et pertinents. Il s'agit pour cela de ne pas négliger l'existant, qu'il s'agisse du cadre réglementaire ou des dynamiques en cours sur le terrain.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

La présente note s'attache ainsi à étudier les angles et leviers possibles de la future politique agricole métropolitaine (I) et à proposer un plan d'actions combinant planification et leviers de court terme (II).

I. Porteuse d'enjeux multiples, la future politique agricole métropolitaine pourrait faire l'objet d'une planification spécifique.

IA. La politique agricole devra concilier des enjeux divers et pourrait adopter un angle plus large

1) la nécessité d'examiner toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire

Les objectifs de la politique agricole, qu'il s'agisse de circuits courts, de lien habitants / agriculteurs, de santé économique des exploitations ou de l'accès à l'alimentation, sont larges et transversaux. Les leviers pour y répondre sont nécessairement nombreux et complémentaires, et disséminés aux différentes étapes de la chaîne de production alimentaire, en agissant sur l'offre et la demande.

A titre d'illustration, pour ce qui concerne l'économie alimentaire :

- Leviers à l'étape production : accès au foncier, soutien à l'installation ...

- Leviers à l'étape transformation / distribution / logistique : mutualisation des outils (léguerie)

- Leviers à l'étape consommation : approvisionnement direct (ANAP), restauration scolaire ...

Il sera donc utile de bien cerner les besoins et de varier les interventions de la Métropole dans du secteur agricole.

2) Des contradictions à éviter

Notre future politique agricole pourrait soulever des contradictions apparentes ou des tensions entre des acteurs aux visions divergentes :

- Tension entre l'objectif de développement économique des exploitations et les coûts nécessaires à la transition écologique du système agricole
- Tension entre une demande urbaine de qualité et de proximité, et les situations de précarité alimentaire, les personnes concernées pouvant avoir des difficultés à accéder à des produits vu leur pouvoir d'achat
- Opposition ou séparation entre agriculture de la périphérie rurale et l'agriculture urbaine (jardins partagés, etc), bien que cette dernière ne soit pas dépourvue de fonction nourricière et puisse être pratiquée par des professionnels.

Afin de concilier ces dynamiques et ces objectifs, une approche partenariale semble indispensable, avec un nombre important de parties prenantes : exploitants, filières, réseaux et syndicats, Chambre d'agriculture, SAFER, monde associatif, communes...

3) Choisir des angles mobilisateurs

Des angles plus ouverts que la simple dimension agricole permettraient de mobiliser plus largement et de mieux identifier les besoins et les synergies à renforcer.

Il serait souhaitable d'envisager cette politique par l'entrée alimentaire, pour élargir la réflexion à toute la chaîne de production et démocratiser la question agricole.

Il est également proposé d'opter pour un angle social marqué, s'intéressant à la fois au revenu des agriculteurs et à la précarité alimentaire,

II B La politique agricole et alimentaire (P2A) peut faire l'objet d'une planification spécifique, sous réserve de l'articuler avec l'existant

1) Un cadre encourageant l'ambition et la planification

La Métropole doit respecter certaines obligations récentes, qui incombent à la mise en place d'une P2A :

- des objectifs d'approvisionnement pour la restauration collective publique prévus par la loi Egalim de 2018 (50% de produits durables et de qualité, dont du bio) en vigueur depuis 2022
- la collecte et la valorisation des biodéchets, prévue par 2023 initialement par la loi Economie circulaire de 2019.

Un outil de planification dédié a été introduit en 2014 par la loi : le projet alimentaire territorial. Structuré comme un outil de planification classique (diagnostic, stratégie, actions), le PAT se veut élaboré par une concertation avec l'écosystème local des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Il vise des objectifs transversaux de résilience des filières agricoles et de souveraineté alimentaire.

Cet outil semble un véhicule tout à fait adapté à la future P2A de la Métropole. Éprouvé depuis plusieurs années, il bénéficie de nombreux retours d'expérience, d'un réseau national et d'outils méthodologiques. Cependant, compte tenu de l'horizon temporel dont nous disposons, les actions définies à long terme ne pourront être très engageantes pour la Métropole.

2) Des actions à répercuter dans les autres documents de planification à long terme.

Il est à noter que les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT et Plan local d'urbanisme intercommunale - PLUi) sont des véhicules intéressants pour traduire des orientations de la future P2A touchant à l'aménagement (foncier

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administration territoriale 3^e concours

Epreuve : Nds et de propositions collectivités Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

agucade par exemple). Initia une réunion de ces documents apparaît non pertinent au vu du calendrier, mais il serait utile de rester attentifs aux réunions en cours, par exemple de côté des communes.

II. La feuille de route de la future PEA devrait associer des actions de court terme à une animation aboutissant à un PAT Co-construit

IIA. A court terme, actionner les leviers disponibles compte tenu de l'écosystème existant

La réussite de la future PEA reposera grandement sur le dynamisme du système alimentaire métropolitain et de tout ses acteurs, qui recèle déjà du potentiel que la Métropole peut soutenir avec quelques leviers immédiats.

1) Lancer un appel à projet pour soutenir les initiatives concourant aux objectifs du projet métropolitain

Cet appel à projets prendrait la forme d'une enveloppe prévue au budget primitif 2024, attribuée aux structures candidates (exploitants, associations, entreprises...) proposant un projet d'intérêt local et répondant aux objectifs de la Métropole en matière agricole et alimentaire. Cette enveloppe pourrait sinon grossir un volet thématique du budget participatif.

Calendrier : cadrage et dimensionnement à l'automne, préparation de l'appel et de la grille d'analyse d'ici début 2024, désignation des lauréats au printemps pour des projets sur 1 ou 2 ans.

2) Augmenter et orienter la demande par la commande publique

La Métropole pourrait soutenir les communes dans leur approvisionnement de restauration scolaire, en fonction de leur mode de gestion, en intégrant des critères valorisant la production de qualité. Il n'est pas possible d'introduire des critères de proximité, mais la Métropole pourrait aider les communes dans leur sourcing avec la Chambre d'agriculture pour encourager les structures locales à répondre avec marchés publics ou conclure des contrats ponctuels en gré à gré.
Calendrier : dès 2024, au fil de l'eau.

3) Faciliter l'accès au foncier et l'installation des agriculteurs

En prévision d'actions plus structurantes, un premier travail pourrait être effectué avec la SAFER, la Chambre d'agriculture et l'établissement public foncier pour identifier les tensions sur le foncier, les friches, etc. Les informations pourraient être communiquées aux communes pour les aider à cibler leurs interventions foncières. La Métropole pourrait commencer à intervenir au cas par cas pour protéger le foncier agricole et faciliter l'installation d'un porteur de projet, au titre de sa compétence économique.
Calendrier : rapprochement avec les structures experts et signature d'une convention d'ici début 2024, état des lieux en 2 ou 3 mois.

4) Recenser et valoriser l'offre disponible avec l'aide du Conseil de développement

De nombreuses données sur l'offre agricole et alimentaire existent déjà (réseau ANAP par exemple). Il s'agit pour la Métropole d'en avoir une connaissance critique et objective, et de connaître son adéquation avec la demande. Pour cela, la Métropole pourrait saisir le Conseil de développement et solliciter une enquête et une étude permettant de valoriser l'offre existante tout en recueillant les attentes des habitants. De premiers espaces de dialogue neutres et portés par cette instance de démocratie participative pourraient préparer des interventions plus fines et de nouveaux partenariats.

Calendrier : Sausine début 2024, pour un rendu en septembre 2024 lors d'une réunion publique.

II B Concomitamment à ces premières impulsions, la Métropole pourrait animer la réalisation d'un projet alimentaire territorial

1) Un PAT pour créer du lien et coordonner

Comme évoqué précédemment, le PAT serait un outil approprié à l'élaboration concertée de la P2A métropolitaine. Il s'agit toutefois d'éviter certains écueils :

- Le calendrier contraint permet à la Métropole de réaliser un PAT, c'est-à-dire d'effectuer un diagnostic, définir une stratégie et la décliner en actions opérationnelles. Mais il ne permet pas à l'équipe politique de s'engager sur des interventions majeures de la Métropole avant un nouveau cycle électoral.
- Le risque de ce type de démarche est d'aboutir à des actions essentiellement portées par la Métropole et non par les acteurs du territoire, et dans le pire des cas, à une stratégie hors sol, non appropriée localement, qui a donc peu de chances d'être mise en œuvre.

Il est donc préconisé d'aborder cette démarche comme un catalyseur des dynamiques existantes et un accélérateur des transitions à l'œuvre et des initiatives positives. Le rôle de la Métropole serait un rôle de coordination, de mise en lien, et de tête de proue pour des ambitions politiques partagées.

Ainsi, les actions à produire ne peuvent être définies à l'avance. Mais il serait souhaitable que le PAT aboutisse in fine à une gouvernance territoriale structurée et durable de la transition agricole et alimentaire.

2) Mise en œuvre

La méthode d'élaboration du PAT devrait donc s'appuyer largement sur la concertation et la co-construction.

- Calendrier :
- Appel d'offre pour une prestation d'accompagnement à la réalisation du PAT et notamment la concertation - début 2024
 - Choix du prestataire et constitution du comité de pilotage - printemps 2024
 - Lancement de la démarche - avril 2024
 - Etat des lieux / diagnostic - avril - juin 2024
 - Concertation septembre 2024 - février 2025
 - Approbation du PAT par le conseil métropolitain - mars 2025
 - Déploiement des premiers acteurs et de la nouvelle gouvernance - 2025 - 2026
 - Bilan à 12 mois - mars 2026

Un échange avec le réseau national des PAT pourrait permettre la labellisation en 2026.

3ème Concours d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



Note de délibération : 15 / 20

Note de correction : 15 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	14	16	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : La copie a parfaitement analysé la nécessité d'une gouvernance large associant de nombreux acteurs en raison des multiples intervenants. Le plan est très intéressant, listant bien les enjeux, la gouvernance et les actions, permettant de bien répondre à la commande. Pour une note au DGS, il manque néanmoins des précisions dans le cadre technique de réalisation et les outils comme demandés dans la commande (ainsi pas de mention des projets alimentaires territoriaux, ni des objectifs en restauration scolaire des lois Egalim, Climat et résilience, qui sont pourtant des outils, ni du Scot pour les actions long terme). Enfin en termes d'enjeu politique, les risques de contestation d'une telle politique qui induit des mutations de la profession agricole mais aussi de nombreux autres acteurs (grande distribution) n'est pas abordé. C'est dommage car la copie déjà intéressante aurait été encore renforcée.

Correction 2 :

Appréciation : très complet et très pertinent... mais un peu long pour une note de synthèse !

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Administrateur territorial (30)

Epreuve :

Note de synthèse CT

Session :

2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

le 28 juin 2023

Note à l'attention du DGS de la Métropole

Objet Outils et actions envisageables à court et moyen termes pour une nouvelle politique agricole métropolitaine.

La récente interpellation de Mme la Présidente de la Métropole par le président de la chambre d'agriculture fait écho au paradoxe d'une forte demande de produits alimentaires sains et respectueux de l'environnement et d'une forte défiance envers le monde agricole exprimé par la population métropolitaine majoritairement urbaine, dans le contexte de changement climatique.

En écho à cette perception de enjeux, par le débat public, on peut déplore que les politiques publiques de soutien aux circuits courts, à la transition agricole, à l'amélioration de l'alimentation et aux revenus des agriculteurs semblent avoir un impact insuffisant sur la rentabilité des filières agricoles respectueuses de l'environnement et sur le changement des pratiques alimentaires en ville.

Une commande politique et une ambition de portage politique fort constituent à ce titre une opportunité pour améliorer ces impacts et construire une véritable "nexus" agriculture - alimentation dans la Métropole, en lien avec son hinterland

...1 / 12

roral. La nouvelle politique agricole métropolitaine, pour répondre à ces objectifs, doit voir ses outils et les moyens renforcés pour plus de transversalité et d'opérationnalité.

La présente note vise ainsi à :

- dresser les enjeux d'une politique alimentaire, ses écarts et ses conditions de réussite (I)
- proposer une nouvelle gouvernance et des premiers actions à court et moyen termes (II)

Les politiques alimentaires locales bénéficient d'un cadre réglementaire favorable mais ont encore des résultats insuffisants

A. face à des enjeux et des besoins bien identifiés les outils à la disposition de collectivités peinent à articuler l'amont (production) et l'aval (consommation) des filières agricoles locales.

1. Les enjeux et besoins d'une politique agricole locale sont bien identifiés

Les pratiques stratégiques locales n'ont plus de mal à identifier et caractériser la pluralité des enjeux et besoins d'une politique agricole locale :

- contribution aux actions d'adaptation et d'atténuation climatique
- intégration dans les politiques de développement économique local et de valorisation du patrimoine naturel et gastronomique
- prévention et amélioration de la santé publique grâce à une alimentation saine

- aménagement durable du territoire et mise en valeur de zones rurales en proximité de axes urbains
- soutien à un public d'agriculteurs en face à une double transition démographique (vieillesse et difficultés de reprise d'exploitation) et environnementale (soutenabilité économique des nouvelles exploitations biologiques ou raisonnées).

Ces politiques agricoles répondent en outre à une forte demande publique en matière de circuits courts, d'amélioration de l'offre de restauration dans les cantines, et plus largement d'une alimentation plus saine.

2. Ces politiques agricoles bénéficient d'un cadre réglementaire et financier favorable.

Les documents réglementaires de planification et d'aménagement intègrent à chacune de leurs échelles (SRADDET, SCOT, PLU métropolitain) des enjeux de limitation de consommation de foncier agricole et naturel, et de objectifs de limitation de l'artificialisation des sols. Ils intègrent par ailleurs les enjeux en matière de gestion intégrée de l'eau, de pollution, course de grande infrastructure qui conditionnent d'une part le caractère durable des exploitations agricoles et d'autre part l'approvisionnement de territoires en productions agricoles.

Ces documents sont complétés par le Plan Climat obligatoire pour tous les EPCI et métropole, et peuvent l'être par une politique alimentaire territoriale, au titre de l'article L111-2-2, introduite par la loi d'orientation du 22 août 2021.

D'un point de vue financier plusieurs leviers peuvent être mobilisés, aux échelles européenne (FEDER et FES, mais aussi Fonds européen agricole pour le développement rural); national (Programme national pour l'alimentation) et locale (les aides à l'installation de SAFER).

Malgré un cadre réglementaire, stratégique et financier favorable, les politiques agricoles locales peinent à donner de résultats satisfaisants, et notamment en matière d'articulation avec les pratiques de consommation et les politiques locales d'alimentation.

B. La réussite d'une politique agricole réside dans sa transversalité et sa prise en compte de l'ensemble des étapes de la filière, jusqu'aux pratiques alimentaires.

1. Plusieurs difficultés doivent être identifiées en amont pour correctement définir les objectifs d'une politique agricole locale.

La pluralité de enjeux concernés par une telle politique, et listés en I.A.1, tourne la plupart du temps sur les pratiques administratives "en silo" mais aussi des structures de filière agricoles rigides. Cette pluralité nécessite par ailleurs de conjuguer les expertises disponibles dans la Métropole, quand elle n'exige pas d'en créer de nouvelles (en matière d'aide à l'installation ou à la reprise d'exploitations agricoles par exemple).

Pour correctement lier les échelons amont et aval (consommation) de filières agricoles, il convient par ailleurs de correctement distinguer les différents besoins et enjeux en matière d'alimentation

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Administrateur territorial (3C)

Epreuve :

Note de synthèse C

Session :

2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

et de santé publique, en isolant spécifiquement notamment les questions liées à la restauration scolaire et plus largement à l'éducation alimentaire des enfants, ainsi que celles liées à la précarité alimentaire des publics les plus fragiles.

2. Les écarts auxquels peuvent être confrontés la définition, le pilotage et la mise en oeuvre d'une politique agricole métropolitaine peuvent être synthétisés comme suit :

a. Une politique essentiellement axée sur des enjeux de gouvernance et de dialogue institutionnel avec les partenaires agricoles et économiques, insuffisamment articulée avec des actions concrètes

b. Une politique constituée d'actions ponctuelles mais isolées, conduite par une multitude d'acteurs qui peinent à s'organiser en réseau et à constituer le système local

c. A l'inverse, une politique trop strictement administrée, où l'initiative individuelle, associative ou privée est étouffée.

3. Les conditions de réussite d'une nouvelle politique agricole métropolitaine doivent reposer sur les principes suivants :

a. d'élaboration d'un diagnostic territorial, économique et social qui identifie

- les différents besoins et demandes sociales
- les filières et pratiques agricoles présentes sur le territoire, et la manière dont elles répondent aux besoins sociaux.
- les différents types d'espaces agricoles disponibles (exploitations agricoles, friches, friches d'immeuble, jardins collectifs, jardins individuels, et autres espaces réutilisés tels que les toits ou les espaces verts du patrimoine public et privé de la Métropole).

b. la mise en place d'une gouvernance large mais hiérarchisée en différents instances politiques et techniques, et animée selon une méthode solide et répétitive, qui permet à tout type d'acteur de s'y insérer et d'y trouver sa place.

c. Un pilotage fort, mais orienté vers l'ouverture et la coordination des différentes initiatives et actions publiques, privées ou associatives.

d. Une tolérance à l'échec et une pratique organisée de tests accompagnés avant réplique éventuelle.

En réponse à la commande de Madame la Présidente, et suivant les principes listés ci-dessus, vous pourriez donc solliciter l'aide et les apports respectifs

des membres de la direction générale sur les propositions qui suivent.

II Sous réserve d'une solide gouvernance, à mettre en place progressivement, plusieurs tests peuvent être lancés à horizon 2024, pour un retour d'expérience et une consolidation de la politique agricole avant 2026.

A- Un cadre de gouvernance contractuel et transversal doit progressivement être installé

1. Absen de la Métropole, et dans la perspective d'associer tous les acteurs tout en privilégiant l'efficacité, un cadre structuré de gouvernance est nécessaire.

Un tel cadre pourra se composer de instances suivantes :

a. Un Comité de pilotage (COPIL) présidé par la Présidente, et associant des élus du Conseil Régional (développement économique et politique agricole), des élus du Conseil départemental (développement rural et aide sociale alimentaire), les élus métropolitains en charge du développement économique, du cadre de vie et de l'aménagement, de l'environnement et du développement agricole, ainsi que le préfet ou le directeur départemental des territoires, le président de la chambre agricole, et les directeurs généraux de la SAFER, mais aussi de l'EPF (au titre des friches)

Il conviendra d'identifier le meilleur moyen d'associer les élus municipaux de proximité, en les consultant au besoin dans le cadre d'une conférence métropolitaine dédiée.

b. Un Comité technique composé de directeurs de différents services rattachés aux responsables listés en II A.1.a., et piloté par un directeur de projet dédié, qui pourra s'appuyer, selon une logique de hiérarchie fonctionnelle, sur des référents clairement identifiés au sein des services et directions associés.

c. Des groupes de travail thématiques, au nombre desquels figureraient obligatoirement

- l'aide à l'installation ou à la reprise d'exploitations
- les pratiques d'agriculture en ville et les moyens de les développer
- l'éducation à l'alimentation et la précaution alimentaire (à regrouper pour mieux identifier les moyens de conduire des politiques sociales alimentaires transversales)
- la mise en cohérence des documents de planification stratégique et réglementaire.

2. Les instances auront avantage à travailler dans un cadre contractuel clair.

Un contrat cadre pluriannuel, matérialisé d'abord par un mémorandum de projet, puis potentiellement un contrat pluriannuel financé donnerait de la visibilité et engagerait les participants sur des objectifs clairs, à échéance 2024 puis 2026.

Un tel cadre pourrait être complété par un dispositif de suivi évaluation, qui pourrait être confié à l'agence d'urbanisme métropolitaine, qui fournirait un bilan annuel.

A terme un contrat pluriannuel devrait faire apparaître les financements mobilisables dédiés mais aussi sectoriels (développement économique, NPNRU, environnement...)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Administrateur territorial (3C)

Epreuve :

Note de synthèse CT

Session :

2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B. Plusieurs actions peuvent être lancées à court terme par la Métropole en parallèle à la mise en place du cadre de gouvernance

1. Un diagnostic comme décrit en I.B.3.a. doit rapidement être initié et identifier également les moyens mobilisables auprès de tous les partenaires, de initiatives associatives existante, ainsi que les difficultés spécifiquement économiques à l'émergence d'un modèle métropolitain d'agriculture urbaine, d'une part, et d'agriculture de proximité, d'autre part.

2. Un espace "test" d'agriculture urbaine pourrait rapidement être aménagé sur une des friches de la Métropole, suivant les résultats d'un appel à candidature conduit conjointement avec la Région et ciblant les jeunes agriculteurs cherchant à s'installer. Les financements nécessaires à d'éventuelles actions de dépollution et d'aménagement pourraient être recherchés auprès de différentes sources, dont d'EPF ainsi que l'appel à projets annuel "Programme national pour l'alimentation".

3. Des événements pourraient être organisés en lien avec les services de la communication et du développement économique, comme des

marchés de producteurs, dans les centres villes de Communauté de la métropole mais aussi les quartiers prioritaires, ou des événements de cuisine "en circuit court" avec des restaurateurs volontaires, potentiellement sous la forme d'un festival culinaire.

4. Un appel à projet destiné à financer des initiatives citoyennes pourrait être imaginé. Un cahier des charges large, pouvant permettre de recevoir des projets de jardins collectifs comme de coopératives d'achat alimentaire pourrait être mis sur pied.

Un accompagnement à la recherche de cofinancements pourrait être imaginé, avec une phase de pré-sélection, de maturation puis de sélection finale.

C- A moyen terme, ces premiers tests pourraient permettre de consolider la nouvelle politique agricole.

1. Au gré des retours des expérimentations et des résultats de l'évaluation, les pratiques conjointes et transversales de travail pourront être consolidées et donner lieu aux actions suivantes :

a. la constitution d'un guichet unique à l'installation et à la reprise des exploitations agricoles, destiné à appuyer les jeunes agriculteurs.

Un tel guichet pourrait faire l'objet d'un

service commun avec la Région au d'une convention de délégation de compétences à la Métropole.

b. la pérennisation d'un incubateur de projets d'agriculture urbaine, dans une logique d'innovation et de consolidation de modèles économiques, qui pourraient bénéficier du caractère plus systémique des politiques alimentaire et agricole pour plus facilement trouver de débouchés.

c. la mise en place d'un label agricole métropolitain, qui aurait vocation également à valoriser le tourisme gastronomique en même temps que la logique de circuits courts.

2. la montée en puissance de la nouvelle politique agricole a ainsi vocation à imposer l'ensemble des politiques d'aménagement et de services publics, notamment au travers de projets tels que :

a. la refonte, en lien avec les communes, des services scolaires de restauration, en veillant à l'application des principes de circuits courts.

b. d'identification, en lien avec la commande publique, des moyens de valoriser la forçerie locale dans les projets locaux de bâtiments publics.

c. la systématisation de la collecte des déchets verts et alimentaires, de manière à alimenter en bio-masse les agriculteurs de la Métropole.

d. d'identification des projets de rénovation

ou de valorisation alimentaire des espaces naturels
de la Métropole, en fonction de la nature des
textes d'application du principe "zéro artificialisa-
tion nette" (ZAN).